

# Conditions de travail des enseignants de l'enseignement privé au Mali

Recherche élaborée en 2022 par :

**Tribune Jeunes pour le Droit au Mali (TRIJEUD) / Assim Konaté**

## Contexte

La réforme de 1962 a posé les nouveaux jalons du système éducatif du Mali afin d'améliorer l'accès et l'offre d'éducation en masse et de qualité. Des rencontres ont été tenues, incluant les séminaires de 1964 et de 1978, des états généraux de l'éducation en 1989, la table ronde sur l'éducation de base, ainsi qu'un débat national sur l'éducation en 1991 et un forum national tenu en octobre-novembre 2008. Par ailleurs, des initiatives politiques ont été prises pour apporter des innovations et renforcer le système éducatif afin de le rendre plus performant, il s'agit notamment du Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC 1 1999-2018 et PRODEC 2 2019-2028) qui s'articulent autour d'un axe référentiel – un village, une école et/ou un centre d'éducation pour le développement (CED) – et de onze axes prioritaires.

Il paraît important de souligner qu'au regard des analyses nous constatons que le système éducatif malien est marqué par une « instabilité » due au fait qu'il est constamment réformé par les différentes autorités dirigeantes du pays. De même, en dépit des différentes initiatives, il est constaté que le système éducatif du Mali reste l'un des moins performants en Afrique avec un taux d'alphabétisation estimé à 38,7 % pour les enfants qui commencent l'école primaire. Cet état de fait est dû à l'insuffisance des ressources financières et à une mauvaise gestion. Loin d'atteindre les objectifs de l'Éducation Pour Tous par l'enseignement public, le Mali s'est trouvé contraint de laisser émerger les acteurs privés dans l'offre éducative. Si cela répondait au besoin de multiplier l'offre éducative pour les populations, leurs interventions ont vite pris la tournure de recherche des gains sortant ainsi l'éducation du cadre d'utilité publique. L'éducation est ainsi devenue marchande. Et également, le métier d'enseignant a été impacté par cette situa-

tion, avec des conditions relativement difficiles pour beaucoup des enseignants dans les établissements privés.

Au Mali, la privatisation et la marchandisation de l'éducation ont eu des conséquences aussi bien sur l'accès que sur la qualité de l'éducation, et notamment sur le métier d'enseignant. La littérature met beaucoup l'accent sur la précarité des conditions de travail des enseignants en Afrique subsaharienne, ce qui impacte la qualité générale de l'enseignement. Dans le cadre d'une récente recherche, nous avons donc souhaité saisir dans quelle mesure la privatisation spécifiquement a contribué à la dévalorisation de ces conditions au Mali.

Quatre questions ont guidé la recherche à savoir :

- Dans quelle mesure les conditions de travail des enseignants sont-elles conformes à la réglementation ?
- En quoi les contrats et salaires des enseignants mènent-ils à de la précarité ?
- Dans quelle mesure les enseignants ont-ils un environnement qui leur permet un enseignement de qualité ?
- Quel est le cadre d'exercice du droit syndical dans les établissements privés ?

La méthodologie a consisté en une démarche mixte combinant l'étude quantitative et qualitative. Nous avons, d'une part, analysé les documents institutionnels et politiques pour comprendre les dispositions officielles concernant les enseignants du privé, en mettant en évidence les décalages avec la réalité. D'autre part, nous avons mené une enquête de terrain auprès de 150 Écoles Primaires dans la commune III du district de Bamako, en mobilisant différents outils : des questionnaires et des entretiens semi-directifs avec des enseignants et des promoteurs d'établissements privés (60

promoteurs d'école et 90 enseignants), et effectués des observations dans les écoles privées.

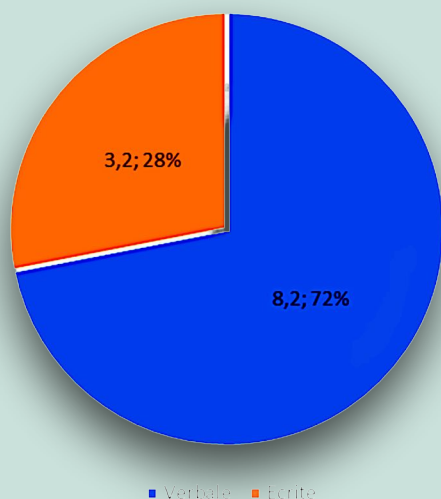
Travail afin de rehausser le SMIC, ce qui pourra servir à améliorer les conditions des enseignants.

## Résultats de la recherche

*Dans quelle mesure les conditions de travail des enseignants sont-elles conformes à la réglementation ?*

Nous avons relevé un décalage entre les dispositions et la réalité. Le cadre légal régissant les écoles privées est traité par la loi de 2012 et son décret d'application. Le décret reprend légèrement les conditions des enseignants avec un renvoi au Code du travail. Notre étude a permis de démontrer les insuffisances des textes, mais aussi leur irrespect par les promoteurs. On peut voir que 72 % des enseignants des établissements répertoriés sont recrutés sur la base d'un contrat verbal et seulement les 28 % ont un contrat conformément aux dispositions de la loi.

### Couverture sociale des enseignants

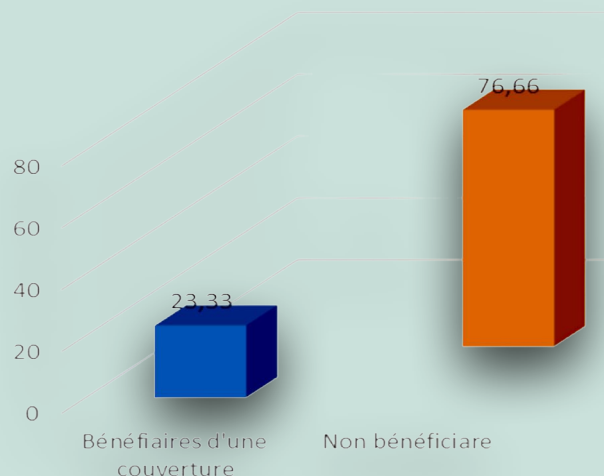


*En quoi les contrats et salaires des enseignants mènent-ils à de la précarité ?*

Les types de contrat fréquemment utilisés par les écoles privées au Mali, particulièrement dans la commune 3, relevés par l'étude sont : contrats permanents, 30,61 %, temporels, 53,06 %, et autres formes, 16,32 %. Il est courant de voir que les écoles utilisées plus des contrats à durée déterminée sans limitation de renouvellement.

S'agissant des salaires des enseignants, nous avons constaté que beaucoup d'écoles respectent le SMIC à hauteur de 93,87 %. Il est ressorti dans nos entretiens la nécessité de réviser le Code du

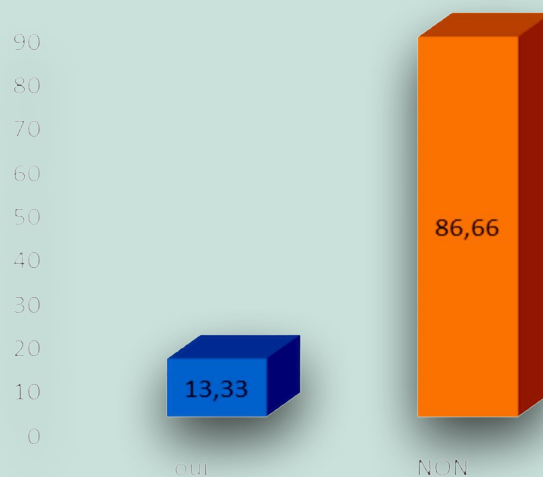
### Nature du contrat



*Dans quelle mesure les enseignants ont-ils un environnement qui leur permet un enseignement de qualité ?*

Les observations ont permis de faire le point sur l'état de l'environnement des écoles privées. Un enseignant disait ceci : « Notre environnement joue beaucoup sur la qualité de l'enseignement, il suffit de voir nos locaux, les salles de cours sont en toile et partir de 13h elles sont invivables à cause de la chaleur du coup on se trouve obligé de libérer les enfants ». L'état des locaux a un effet sur la qualité de l'enseignement et la motivation des enseignant (es), ce pour quoi c'est un sujet à tenir en compte. Également, nous avons rapporté que le curriculum vise l'approche par compétence, et pour cela, l'enseignant doit être formé et disposer des outils pédagogiques.

### Représentation syndicale dans les établissements



Nous avons voulu voir combien d'enseignants bénéficient des couvertures sociales comme exigées par la loi. Le constat est alarmant, l'étude montre que peu de promoteurs affilient leurs enseignants aux institutions telles que l'INPS et CANAM. Seulement 23,33 % des enseignants demandés en bénéficient contre 76,66 %.

### *Quel est le cadre d'exercice du droit syndical dans les établissements privés ?*

Les promoteurs des écoles privées évitent la mise en place d'un syndicat des enseignants. Ils expliquent que le syndicat est un facteur de menace pour le bon fonctionnement avec des revendications. Parmi les écoles enquêtées, seulement 13,33 % ont des syndicats contre 86,66.

## **Recommandations**

Après nous être imprégné de la situation générale des écoles privées au Mali, et en particulier celles de la commune III du district de Bamako, sur les conditions des enseignants, nous avons mis en lumière les avancées et les insuffisances. Il sied ainsi de faire des recommandations aux acteurs clés.

### *Organisations Internationales*

- ▶ Inciter les États à prendre des mesures favorisant les conditions de travail des enseignants du privé
- ▶ Multiplier les cadres d'échange sur les enjeux et places des écoles privées pour l'offre d'une éducation de qualité et particulièrement le rôle des enseignants
- ▶ Sensibiliser d'avantage les États sur l'impact de la marchandisation de l'éducation et sur le métier d'enseignant
- ▶ Conditionner certains soutiens financiers à des actions concrètes contre la marchandisation de l'éducation
- ▶ Impulser des études pour avoir des données sur les privatisations et marchandisation dans la zone de l'Afrique francophone

### *Acteurs au niveau national*

- ▶ Fixer un minimum de salaire à respecter pour la rémunération des enseignants du privé
- ▶ Adopter une convention collective dans le secteur privé
- ▶ Appliquer les sanctions prévues par la loi à tout contrevenant
- ▶ Procéder à la fermeture des établissements existants sans autorisation valable
- ▶ Réorganiser les organes chargés du contrôle pour plus d'efficacité et de transparence dans le processus de contrôle

### *Acteurs au niveau national*

- ▶ Respecter les cahiers de charge sur la création des écoles privées surtout sur les conditions de travail des enseignants
- ▶ Recrutements conformément à la législation en la matière
- ▶ Affilier leurs enseignants à une couverture sociale